



Fissures apparentes maison neuve.

Par **thicelcor_old**, le **29/01/2011 à 17:06**

Bonjour,rnrnCela fait six mois que j'habite ma maison construite par une entreprise travaillant avec des sous-traitants. Je constate ce jour l'apparition de fissures aux encadrements de fenêtres (une traversant le dallage du garage existant déjà depuis quelques mois). rnrnJe précise que mon terrain est inondable. Mais je pense que le constructeur devait s'assurer de la solidité de la maison... Je me rappelle que leur commercial (en début de négociation) m'avait promis la pose de drains. rnrnSeule, j'ai malheureusement omis d'y faire attention. Que dois-je faire concrètement : adresser un courrier à l'assurance de la D.O. (prise par le constructeur), faire jouer la protection juridique de ma banque (qui m'a accordé le prêt), agir selon la garantie de parfait achèvement, d'abord prendre un avocat...?rnrnJe vous remercie à l'avance de votre réponse.

Par **aie mac**, le **29/01/2011 à 21:34**

bonjourrnrnfaites une LRAR au constructeur pour qu'il intervienne au titre du parfait achèvement.rnsans effet sous 2 mois, faites une déclaration de sinistre à la DO en joignant le LRAR resté infructueux.rnla DO missionnera (ou pas...)rn rnmais compte tenu de la nature des désordres dont vous faites état, il n'y a aucune chance pour que la DO intervienne au titre d'une garantie...

Par **thicelcor_old**, le **30/01/2011 à 07:50**

Bonjour aie mac,rnrnJe vous remercie beaucoup de votre conseil.